

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 février 2014

*L'an deux mil quatorze, le vingt-huit février, à vingt heures,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard LAMBERT, Maire.*

Nombre de membres en exercice : 17

Présents : 15

Votants : 16

Date de convocation : 20 février 2014

Présents : Mmes et MM. Jacques BOURSIER, Raoul SEUX, Hélène MILLE, Véronique PERY, Jean ROUAT, Georges MEJECASE, Martine THOMAS, Nicolas LAUREYS, Delphine THOLANCE, Françoise CRISTIN, Daniel DUPUIS, Danièle GAY, Sophie GUIBOURET, Aline CHARRETON.

Absent excusé : Pierre LATTUADA (pouvoir à Martine THOMAS).

Absent : Jean-Marc REVOL

Secrétaire de séance : Françoise CRISTIN.

Le compte-rendu de la séance du 24 janvier 2014 est approuvé.

Délibération n° 1-02-14 : Compte Administratif 2013

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget principal de l'exercice 2013.

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur BOURSIER, premier adjoint en charge des finances,

*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, et 1 non votant, **adopte** le Compte Administratif du budget principal de l'exercice 2013, arrêté comme suit :*

Résultat exercice 2013 :

	Recettes	Dépenses	Solde
Fonctionnement	1 150 845,68	981 102,95	169 742,73
Investissement	121 671,22	129 532,59	- 7 861,37
Résultat	1 272 516,90	1 110 635,54	161 881,36

Résultat de clôture :

	Résultat antérieur reporté	Résultat 2013	Résultat clôture 2011
Fonctionnement	917 537,23	169 742,73	1 087 279,96
Investissement	112 514,92	- 7 861,37	104 653,55
Total	1 030 052,15	161 881,36	1 191 933,51

Délibération n° 2-02-14 : Adoption du Compte de Gestion 2013

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2013 a été réalisée par le Trésorier de Vienne Agglomération et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

***Vu** la page II-2 « résultats d'exécution du budget » du Compte de Gestion annexée à la présente délibération,*

***Considérant** l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Trésorier,*

*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **adopte** le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2013 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.*

Délibération n° 3-02-14 : Projet Centre-Village : Attribution du marché de prestations topographiques et foncières

Une consultation de cabinets de géomètres a eu lieu pour les prestations topographiques et foncières nécessaires pour l'opération d'aménagement du Centre-Village. Ces prestations comprennent une partie forfaitaire contenant les missions précises demandées par la commune, et une partie à bons de commande.

Madame Guibouret, chargé de l'opération Centre-Village présente le résultat des offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Décide de retenir le Cabinet BROCAS SOUNY de Vaulx-en-Velin pour un montant de 17 600 € pour la partie forfaitaire et 3 739€ HT en simulation pour la partie à bons de commande.

Autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier et notamment le marché à intervenir avec le cabinet BROCAS SOUNY et plus généralement à faire le nécessaire.

Délibération n° 4-02-14 : Aménagement Entrée Ouest / Les Granges : enfouissement des lignes électriques et téléphoniques

Suite à notre demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) a étudié la faisabilité de l'opération intitulée :

Affaire n° 13-384-238

Enfouissement Entrée Ouest / Les Granges

Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité :

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ERDF, les montants prévisionnels sont les suivants :

- Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération :	470 778 €
- Montant total de financement externe :	319 821 €
- Participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI :	8 545 €
- Contribution aux investissements :	142 412 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Prend acte de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnel de l'opération décrit ci-dessus.

Prend acte de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour 8 545 €.

Travaux sur réseau FRANCE TELECOM :

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur FRANCE TELECOM, les montants prévisionnels sont les suivants :

- Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération :	171 620 €
- Montant total de financement externe :	20 000 €
- Participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI :	8 198 €
- Contribution aux investissements :	143 421 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Prend acte de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnel de l'opération décrit ci-dessus.

Prend acte de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour 8 198 €.

Délibération n° 5-02-14 : Subvention exceptionnelle à l'association « La Tête dans les Etoiles »

L'association théâtrale « La tête dans les Etoiles » a été créée à l'automne 2012. Après une saison de fonctionnement et considérant que cette association participe à l'animation culturelle de la commune et propose également des ateliers pour les enfants, la commission propose de lui verser une subvention exceptionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Décide de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 € à l'association « La Tête dans les Etoiles ».

Précise que cette somme sera prévue au Budget Primitif 2014 à l'article 6574 intitulé « subventions de fonctionnement aux associations ».

Délibération n° 6-02-14 : Conservation et restauration des tableaux « Sainte Marguerite Marie et le R.P. de la Colombière » et « La sainte Famille » : Demande de subventions

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération du 13 décembre 2013 relative à la restauration des deux tableaux « Sainte Marguerite Marie et le Révérend Père de la Colombière » et « La Sainte Famille ».

Cette délibération ne mentionnait que la restauration des toiles mais il convient d'y ajouter la restauration des cadres.

Vu l'arrêté du ministère d'Etat chargé des Affaires Culturelles en date du 3 avril 1963, classant les tableaux cités ci-dessus parmi les monuments historiques,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Sollicite l'Etat (par l'intermédiaire de la DRAC), le Conseil Général de l'Isère ainsi que tout autre organisme compétent pour une aide financière concernant les travaux de conservation et de restauration des tableaux suivants :

- « Sainte Marguerite Marie et le Révérend Père de la Colombière » :
Restauration de la toile : 7 100 € HT,
Restauration du cadre : 1 895,00 € HT,
Soit un total de 8 995,00 € HT.
- « La Sainte Famille » :
Restauration de la toile : 2 550 € HT,
Restauration du cadre : 1 400,00 € HT,
Soit un total de 3 950 € HT.

Précise que ces dépenses sont prévues au budget communal.

Délibération n° 7-02-14 : Dissolution du SICEV

Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) avait prescrit la dissolution des syndicats intercommunaux. Or le SICEV (Syndicat Intercommunal pour le centre d'hébergement à Villar d'Arène) avait engagé d'importants travaux dans le chalet de Combeynot. Afin de mener à bien la fin de ces travaux, la préfecture avait autorisé la poursuite du SICEV pour une année supplémentaire. Le délai imparti étant expiré, le Conseil Syndical du SICEV a approuvé la dissolution du syndicat. Les fonds restants seraient redistribués aux communes membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Approuve la dissolution du SICEV.

Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Centre-Village :

18 personnes en moyenne ont assisté aux différents ateliers organisés dans le cadre la concertation publique préalable. Les thèmes abordés ont été : « les équipements publics », « commerces et services » et enfin « logement, voirie et espace public ». Une réunion publique de clôture devrait avoir lieu fin avril. Au terme de cette concertation et sur la base des avis exprimés, le conseil municipal en tirera le bilan et arrêtera la programmation des premières opérations pour engager les consultations des concepteurs (architectes, paysagistes) des équipements publics et des espaces publics et de voirie.

Bibliothèque Intercommunale Estrablin / Moidieu-Détourbe :

Suite à l'augmentation du temps de travail d'une des deux bibliothécaires, il est prévu un développement de l'intervention de la bibliothèque sur la commune :

- interventions dans les écoles : une fois par mois au lieu de deux fois par trimestre,
- mise en place d'un coin lecture le mardi dans le cadre de la garderie classique,
- participation aux TAP (Temps d'Activités Péri-éducatifs prévus dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires) le jeudi,
- mise en place d'une permanence ouverte à tous les habitants le vendredi de 14h30 à 17h30 à la salle de l'AEP (Montée des Pavés).

Commission scolaire :

- Réforme des rythmes scolaires : les projets éducatifs territoriaux devront être transmis à l'académie pour le 15 mai. Celui de Moidieu sera prêt pour pouvoir être adopté par le prochain conseil municipal en avril.
- La fête des écoles aura lieu le 27 juin.

Commission Voirie/Réseaux :

- Budget voirie 2014 de ViennAgglo prévu pour la commune : 20 000 € en investissement et 41 315 € en fonctionnement soit un budget en hausse malgré une baisse générale des financements dans les autres domaines.
- Les travaux d'aménagement piéton aux Guinetières devraient débuter courant mars (sous maîtrise d'ouvrage de ViennAgglo).
- Assainissement du Jullien : la solution pour traverser la rivière serait l'installation d'une pompe de relevage. Il reste à trouver l'emplacement.
- Projet de construction du nouveau pont des Granges : les études sont terminées. L'agence de l'Eau doit donner son aval.
- Aménagement de la traversée de la Détourbe : une réflexion est menée sur la possibilité d'installer des feux tricolores ce qui permettrait de diminuer l'ampleur des aménagements afin de sécuriser l'arrêt de cars.
- Radars pédagogiques de La Détourbe : **RECTIFICATIF** : ce ne sont pas 17000 véhicules/jour comme annoncé par erreur dans l'Echo Municipal n° 181, mais 2241 véhicules/jour dans le sens Vienne / Saint-Jean qui ont été recensés. La vitesse moyenne est de 59 km/h. Dans le sens Saint-Jean / Vienne, il a été dénombré 1190 véhicules/jours avec une vitesse moyenne de 55 km/h.

Questions diverses :

- ViennAgglo : l'élection du Président et des vice-présidents est prévue le 17 avril 2014.
- Agence Postale : l'agent titulaire est en arrêt jusqu'au 26 mars. Des agents de remplacement sont prévus et l'agence restera ouverte pendant toute la période.
- Des travaux sont en cours sur les lignes à haute tension avec la possibilité de passage d'hélicoptères.

Avant de clore la séance, Gérard LAMBERT remercie tous les conseillers pour le travail accompli durant ce mandat et souhaite à chacun des vœux de bonne réussite pour l'avenir.

Signatures :